

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 District de BAIE-COMEAU
 N° : 655-06-000002-160

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

par défaut ex parte
 contesté enquête au mérite

<p>BRIGITTE CIMON</p> <p>C. CISSS DE LA CÔTE-NORD DR DANNY DREIGE ET L'ASSOCIATION CANADIENNE DE PROTECTION MÉDICALE ET RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC ET</p>	<p>DEMANDERESSE</p> <p>DÉFENDEURS</p> <p>MISE EN CAUSE</p> <p>INTERVENANTS</p>
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	

ENREGISTREMENT

DÉBUT : 10 h 01
 FIN : 10 h 31

Division Civile Bureau du juge Le 26 septembre 2023
R-319

PRÉSIDENT : L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, J.C.S. (JT 1706)

<p>DEMANDE <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT <input type="checkbox"/> ABSENT</p>	<p>Me Jean-Sébastien D'Amours TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY Courriel : jsdamours@tremblaybois.ca Casier : 4</p>
--	--

<p>DÉFENSE <input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT <input type="checkbox"/> ABSENT CISSS Côte-Nord</p>	<p>Me Vincent Doucet-Bouchard CAIN LAMARRE vincent.doucet.bouchard@cainlamarre.ca Casier : 52</p>
---	--

<p><input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT <input type="checkbox"/> ABSENT Dr Danny Dreige</p>	<p>Me Jérémie-Nicolas Moisan et Me Vincent Savard MCCARTHY TÉTRAULT jnmoisan@mccarthy.ca vsavard@mccarthy.ca Casier : 10</p>
--	---

<p><input checked="" type="checkbox"/> PRÉSENT <input type="checkbox"/> ABSENT ACPM</p>	<p>Me Marie-Pier Auger (pour Me Valérie Lemaire) LANGLOIS AVOCATS valerie.lemaire@langlois.ca marie-pier.auger@langlois.ca Casier : 115</p>
---	--

NATURE DE LA CAUSE gestion

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Marie-Lou Borduas (TB 5308)

*** AUDIENCE VIRTUELLE ***

- 10 h 01 Identification du dossier et présentation des parties.
- 10 h 02 Échange entre le Tribunal et Me D'Amours.
- 10 h 09 Échange entre le Tribunal et Me Moisan mentionne une production d'expertise en défense dont le délai de signification est trop court. Il propose la fin du mois de septembre 2024.
Me Bouchard abonde dans le même sens.
- 10 h 13 **4 champs d'expertise en demande** : ophtalmologie, épidémiologie, infectiologie/microbiologie, prévention et contrôle des infections/soins infirmiers;
2 champs d'expertise en défense (Dr Dreige): ophtalmologie, infectiologie/épidémiologie. Possiblement aussi : prévention et contrôle des infections et soins infirmiers;
2 champs d'expertise en défense (CISSS) : épidémiologie/infectiologie, ophtalmologie. Possiblement aussi : pratiques infirmières.
- 10 h 16 Échange entre le Tribunal et Me Moisan (expertises communes en défense).
- 10 h 17 **En défense, chacun des deux défendeurs (CISSS et Dr Dreige) visent la communication d'expertise sur les mêmes thèmes et n'est pas exclus qu'il y ait des expertises communes en défense à cet égard.**
Le procureur de la demande envisage la possibilité de considérer de communiquer une seule expertise en infectiologie et épidémiologie.
- 10 h 18 **Les deux procureurs en défense n'écartent pas la possibilité de communiquer également des expertises en soins infirmiers et en prévention des infections.**
- 10 h 19 Me D'Amours explique que la prévention et le contrôle des infections, ce sont des soins infirmiers.
- 10 h 20 Me D'Amours pense avoir besoin jusqu'au 19 avril 2024 pour produire les expertises en demande.
- 10 h 23 Ajout de commentaire par Me Moisan (deux expertises et non une seule).
- 10 h 25 Me Moisan parle de la mise en état du dossier et déclaration commune. Me D'amours abonde dans le même sens.
- 10 h 27 Le Tribunal mentionne que cette affaire pourrait être entendue à Baie-Comeau et prévoit une durée d'audience de quatre (4) à six (6) semaines pour entendre l'affaire au printemps 2025, soit avril, mai et juin 2025. Les avocats sont d'accord avec la durée proposée.

GESTION

LE TRIBUNAL :

10 h 31

PREND ACTE que la demande communiquera, d'ici au plus tard **19 avril 2024**, des expertises dans les quatre (4) champs de discipline identifiés ci-dessus;

PREND ACTE que les défendeurs Dr Dreige et CISSS de la Côte-Nord communiqueront, pour leur part, des expertises dans les deux (2) disciplines identifiées ci-dessus, avec une réserve quant à la possibilité de deux expertises additionnelles soit sur la prévention des infections et les soins infirmiers;


FIXE au **30 septembre 2024** la date butoir pour la communication des expertises en défense;

PROLONGE au **29 novembre 2024** le délai pour l'inscription de cette cause pour instruction et jugement;

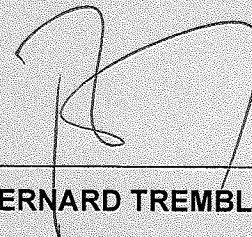
SANS FRAIS de justice.

10 h 31

Fin de l'audience.



Marie-Lou Borduas, g.a.



BERNARD TREMBLAY, j.c.s.